



Association dans une entreprise déjà existante

Par **malie**, le **13/04/2009** à **00:54**

Bonjour,

je m'apprête à m'associer avec une personne dont l'entreprise existe depuis 1 an. Elle possède une boutique vendant des vêtements d'enfant et maternité. Elle est prête à me vendre 25% des parts.

J'ai plusieurs questions:

1. que dois-je faire en premier ?
2. Comme c'est une entreprise existante, comment procède-t-on pour faire le calcul du montant que je dois déboursier ?
3. Comment estimer la valeur réelle de sa boutique présentement ? (inventaire + investissement depuis 1 an)
4. Pouvez-vous expliquer en détail le fonctionnement et les lois en cas d'association lorsque l'entreprise est existante ?
5. Pour l'instant, son entreprise n'est pas rentable. Si j'injecte de l'argent personnellement, est-ce que le montant que je donne est comptabilisé pour payer mes 25% de parts ?
6. Est-ce que je peux emprunter à la banque pour aller chercher de l'argent pour constituer un fond de roulement ?
7. En date d'aujourd'hui, si j'achète 25% des parts est-ce que je me retrouve à payer 25% de ses dettes ?
8. Elle ne se prend pas de salaire depuis plusieurs mois, est-ce que ce sera la même chose pour moi ?
9. Quels sont les éléments importants à inclure dans le contrat ?

Je connais quelques informations pour vous aider à répondre:

Elle a reçu une marge de crédit de la banque : 12400 EUR

Présentement, à la banque elle doit: 10500 EUR

Je ne sais si j'ai oublié des points importants pour vous aider.
Merci de me répondre.